

SÉANCE DU 3 AVRIL 2017

Convocations du 28 mars 2017.

L'An Deux Mil Seize, le 3 avril, à 20 Heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Frédéric TIHI, Maire.

Etaient Présents : Frédéric TIHI, Stéphane CAVELAN, Pascal BAUCHE, Brigitte MARITAUD-GRONGNET, Bertrand DURAND, Christophe FREBOURG, Amélie ALEXANDRE, Michel DIDION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents : Emmanuel COTREBIL, David FERRAND, Sylvie GASSE

Pouvoir :

Secrétaire de séance : Amélie ALEXANDRE

Lecture du procès verbal de la séance précédente qui est approuvé par l'assemblée.

COMPTE DE GESTION 2016 DU RECEVEUR MUNICIPAL (DÉLIBÉRATION N° 2017/5)

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la réédition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2016. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

COMPTE ADMINISTRATIF 2016 (DÉLIBÉRATION N° 2017/6)

Sous la présidence de Mme Brigitte Maritaud-Grongnet, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2016 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses 264 901,40 €

Recettes 285 624,67 €

Résultat de l'exercice : 20 723,27 € (report antérieur de + 46 152,89 €)

Excédent de clôture 66 876,16 €

Investissement

Dépenses 67 700,18 €

Recettes 64 549,96 €

Résultat de l'exercice : - 3 150,22 € (report de -25 556,71 €)

Déficit de clôture - 28 706,93 €

Résultat global : 38 169,23 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2016.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2016 (DÉLIBÉRATION 2017/7)

Concernant l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. TIHI Frédéric, Maire,
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,
Constate que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement global de **66 876,16 €**

<i>Pour mémoire</i> Prévisions budgétaires		
Virement à la section d'investissement C/ 023		31 076,00
♦ Solde d'exécution d'investissement		
Déficit d'investissement de clôture (001)	A	- 28 706,93 €
Restes à Réaliser Investissement - Recettes B	0,00 €
- Dépenses... C	<u>800,00 €</u>
Besoin de financement (besoin)	A + B - C	- 29 506,93 €
♦ <i>Le solde d'exécution, complété des restes à réaliser en recettes et en dépenses, fait ressortir :</i>		
- <i>un besoin de financement, si les dépenses sont supérieures aux recettes ;</i>		
- <i>un excédent de financement, si les recettes sont supérieures aux dépenses.</i>		

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

En priorité

▶ à la couverture du besoin de financement C/ 1068 29 506,93 €
(Titre de Recettes à émettre)

Pour le solde

▶ à l'excédent de fonctionnement reporté C/ 002 37 369,23 €
(Titre de Recettes à émettre)

PROGRAMMES DE TRAVAUX INSCRITS SUR L'ANNEE 2017

Sont prévus au BP 2017 les travaux suivants :

- Isoloirs élections	432,89 €
- Tableau affichage Mairie	455,94 €
- Gravelle cimetièrre	573,60 €
- Ossuaire	1 755,00 € (+490 € en option)
- Aménagement chemin Chacouine	13 398,00 € (subv. 2 791,25 €)
- Logiciels Cosoluce	800,00 €

BUDGET PRIMITIF 2017 (DÉLIBÉRATION 2017/8)

Le budget présenté par Monsieur le Maire, Frédéric TIHI, est adopté à l'unanimité à 319 530,00 € en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 77 515,00 € en dépenses et recettes d'investissement.

Mr le Maire fait remarquer l'augmentation de la participation au SIVOM du bois Tison en 2017 d'environ 12 000 €. Cette augmentation est principalement dû à l'augmentation du nombre d'habitants et du nombre d'élèves.

FISCALITÉ LOCALE : TAUX DES 4 TAXES LOCALES (DÉLIBÉRATION 2017/9)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux des quatre taxes locales pour l'année 2017 :

- | | | | |
|-----------------------|---------|----------------------|---------|
| - Taxe d'habitation : | 17,21 % | - foncier non bâti : | 35,05 % |
| - Foncier bâti : | 21,02 % | - C.F.E. : | 22,27 % |

BULLETIN MUNICIPAL : TARIF ANNONCEURS 2017 (DÉLIBÉRATION 2017/10)

Afin de neutraliser les frais d'impression du bulletin municipal, le Conseil Municipal décide de fixer à 100,00 euros les encarts publicitaires des annonceurs parus dans le journal local dans l'édition 2017. La recette est inscrite à l'article 7088 du budget primitif 2017.

Nos partenaires pour l'édition de janvier 2017 sont :

- Arnaud LEFAUX, artisan menuisier (St Jacques sur Darnétal)
- O2, service à la personne (agence à RY)
- SEDELEC, électricité générale (Darnétal)
- 100% pneu (Croisy sur Andelle)

VENTE D'HERBE 2017 (DÉLIBÉRATION 2017/11)

Le conseil municipal décide de renouveler à Monsieur Sébastien LAMME, agriculteur domicilié à Bois d'Ennebourg, la vente d'herbe sur la parcelle d'une contenance de 1Ha 96a 53ca issue du terrain communal cadastré B.514 et B.515 dont la contenance totale est de 3Hectares 52 ares 71 ca. Le prix est fixé à 335,00 euros pour l'année 2017. Cette vente d'herbe est consentie selon les termes du contrat joint à la présente délibération. La recette sera inscrite à l'article 7021 du budget primitif 2017.

SUBVENTION CCAS (DÉLIBÉRATION 2017/12)

Le conseil municipal décide d'accorder la subvention de 2 000 € au C.C.A.S. de Bois l'Evêque. Dépense inscrite à l'article 657362 du budget primitif 2017.

ELECTIONS PRESIDENTIELLES ET LEGISLATIVES 2017

Mr le maire informe les membres du conseil municipal que suite à la demande par boitage aux habitants de la commune de se porter volontaire pour être assesseur lors des élections présidentielles, il s'avère que 6 personnes ont répondu favorablement.

Le tableau de tenue du bureau de vote pour les deux tours des élections des 23 avril et 7 mai 2017 est donc actualisé et complété.

AFFAIRE ADMINISTRATIVE : POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE

Mr Maire nous présente, suite au dernier conseil, une comparaison d'horaire des secrétaires de Mairie des communes environnantes avec le même nombre d'habitants.

Après une étude financière du coût de l'augmentation d'heure de 16 h hebdomadaire actuellement à 35h et au vu de la charge de travail de plus en plus importante, le conseil municipal décide de transformer le poste de la secrétaire de Mairie à un temps plein à compter du 1^{er} juin 2017.

Un dossier va être déposé, pour avis obligatoire, au Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Seine Maritime.

COMMEMORATION 8 MAI 1945

La commémoration du 8 mai 1945 aura lieu à partir de 10h00, RDV devant la Mairie. Les enfants des écoles du Bois Tison seront présents pour les chants traditionnels. A l'issue de la cérémonie un vin d'honneur sera offert par la mairie.

PROPOSITION DE DELIBERATION SUR LA NOUVELLE REFORME GOUVERNEMENTALE DES CNI (DÉLIBÉRATION 2017/13)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, suite à une réforme gouvernementale (Plan Préfecture Nouvelle Génération), depuis le 2 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité s'effectuent seulement dans les communes de Seine-Maritime équipées de dispositif de recueil (DR) pour l'enregistrement des cartes nationales d'identité et des passeports (34 au total pour la Seine-Maritime).

L'ADM76 propose aux conseils municipaux de délibérer contre cette réforme. A l'unanimité les membres du conseil refusent de se prononcer favorablement sur ce sujet.

QUESTIONS DIVERSES : LES SUJETS SUIVANTS ONT ETE EVOQUES :

Communauté de Communes Inter Caux Vexin

Mr le Maire fait un bref compte rendu de la réunion qui s'est déroulé à préaux aujourd'hui à 18h30 et comptant 86 membres au total.

Il informe le conseil municipal que lors de celle-ci une délibération a été prise approuvant le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Bois l'Evêque.

Benne à Ferraille

Comme l'an passé, la société DRUEL mettra à disposition des habitants une benne à ferraille sur le terrain communal les 19, 20 et 21 mai 2017.

Autre

Suite à l'achat des nouveaux isoaloirs pour les élections, le conseil municipal décide à l'unanimité de faire don aux écoles des anciens isoaloirs.

La séance est levée à 23 h 30 mn.